

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 avril 2018**

**A la Mairie de Lavergne à 19 heures 00**

**Sous la Présidence de Didier BES**

**Date convocation** : 06 avril 2018

**Présents** : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Véronique CANITROT, Patrick BOY, Josiane FRAUX, Marie-Claude GRIMAL, Christophe LASVAUX, Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

**Absent(s) excusé(s)** : Sylvie GRANAT

**Secrétaire de séance** : Christophe LASVAUX

**ORDRE DU JOUR**

**1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018**

Concernant le procès-verbal du 5 mars 2018, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2) COMMUNE DE LAVERGNE**

**- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE LAVERGNE - BP 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2018, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DES DEPENSES	395 202,31 €	160 802,13 €
TOTAL DES RECETTES	395 202,31 €	160 802,13 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2018 à l'unanimité des membres présents.

**- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 146 589 € ;

Considérant que la commune de Lavergne entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population, une hausse de 2 % de la fiscalité pour maintenir l'autofinancement et l'effort d'investissement de la collectivité est nécessaire.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 de 1,9998%

**VOTE** les nouveaux taux pour 2018 comme suit :

- **Taxe d'habitation = 11,31 %**
- **Taxe foncière bâti = 18,15 %**
- **Taxe foncière non bâti = 179,89 %**

À compter de 2018, l'article 1518 bis du CGI prévoit que dans l'intervalle de deux actualisations prévues à l'article 1518 du CGI, les valeurs locatives foncières des locaux d'habitation sont majorées par l'application d'un coefficient, non plus fixé par la loi, mais établi à partir de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisée.

Pour 2018, la revalorisation forfaitaire annuelle applicable aux valeurs locatives des propriétés bâties est égale à **1,012**.

**CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**- PROJET ACHAT TRACTEUR ET EPAREUSE EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE THEGRA**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet d'achat groupé d'un tracteur et d'une épaveuse est ajourné.

**3) ECOBARRI DU POUCHOU BP LOTISSEMENT**

**- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ECOBARRI DU POUCHOU 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif ECOBARRI du Pouchou de Lavergne pour l'exercice 2018, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>343 522,39 €</b>	<b>385 269,74 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>343 522,39 €</b>	<b>385 269,74 €</b>

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif ECOBARRI du Pouchou de Lavergne pour l'exercice 2018 à l'unanimité des membres présents.

**4) SERVICE ASSAINISSEMENT LAVERGNE**

**- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF SCE ASSAINISSEMENT LAVERGNE 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service Public d'Assainissement de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2018, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>53 232,41 €</b>	<b>28 509,26 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>53 232,41 €</b>	<b>28 509,26 €</b>

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du Service Public d'Assainissement de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2018 à l'unanimité des membres présents.

## **5) SERVICE EAU LAVERGNE**

### **- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF SCE EAU POTABLE LAVERGNE 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service Public d'Eau Potable de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2018, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>76 789,24 €</b>	<b>53 998,49 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>76 789,24 €</b>	<b>53 998,49 €</b>

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du Service Public d'Eau Potable de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2018 à l'unanimité des membres présents.

## **6) QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Manifestation course de stock car le 29/07/2018**

Monsieur le Maire présente le dossier de l'association le Stock Car Club de Lempdes – 63370 LEMPDES, représenté par Mr Guillaume LEBOURG – Mas de Bergues – 46500 LAVERGNE, concernant l'organisation d'une course de stock-cars sur des parcelles privées au lieu-dit « Mas de Bergues », le dimanche 29 juillet 2018 de 13h à 19 h.

Les élus, après avoir pris connaissance de ce dossier, sont favorables à l'unanimité au déroulement de cette course le 29 juillet 2018.

Autorisation sera donnée par Monsieur le Maire en accord avec le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Véronique CANITROT

Patrick BOY

Josiane FRAUX

Marie-Claude GRIMAL

Christophe LASVAUX

Chantal MASMAYOU

Jean-Louis RIGOUSTE